



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
21 SEPTEMBRE 2020**

OBJET : Désignation des membres de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite.

L'an deux mil vingt,
le vingt-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON (arrivée à 19h04), Monsieur HAUTDEBOURG, Madame RIVIÈRE, Madame CORFMAT (arrivée à 19h04), Monsieur TERRIER, Madame SEBIH (arrivée à 19h06), Madame BOUZAKNOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR (arrivée à 19h06), Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Madame PINOT, Monsieur LAMAAZI, Madame ROUXEL, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Madame SÉNÉCHAL.

Etaient absents :

Monsieur BRUVIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Monsieur BARRIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.

Madame CROS, absente excusée.

Madame DELAFONTAINE, absente.

Madame Brigitte BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales fait l'obligation aux communes de plus de 5.000 habitants de créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;

Considérant que cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;

Considérant qu'elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;

Considérant que le Maire préside la commission et arrête la liste des membres ;

Considérant que ladite commission doit être composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées ;

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Sont élus membres de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées à mobilité réduite :

- **Monsieur Philippe MAUGER**, le Maire de la commune de Mouy ou son représentant ;
- **Monsieur Gérard HAUTDEBOURG**, 2^{ème} adjoint au Maire chargé du cadre de vie, voirie, parcs et cimetière,
- **Monsieur Patrick BRUVIER**, 4^{ème} adjoint au Maire chargé des travaux, urbanisme, efficacité énergétique et PLU,
- **Madame Annie RIVIÈRE**, 3^{ème} adjointe au Maire chargée de la solidarité active et CCAS,
- **Monsieur Benoît VERCOUSTRE**, conseiller municipal de la liste « Ensemble, réveillons Mouy »,
- **Madame Ghislaine POULENARD**, conseillère municipale de la liste « Mouy, dans le bon sens »,
- **Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS**, conseiller municipal de la liste « Pour Mouy, avec vous, poursuivons notre engagement ».

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 10/09/2020

Date de l'affichage : 24/09/2020

N° : 60/20

